



INSTRUCTIONS DE COURSE
Coupe des 2 Phares – Trophée Patrick Schnepf
20-24 juillet 2022
 Organisateur : **Yacht Club Classique**
 Grade : **5A**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans **Les Règles de Course à la Voile, le règlement CCMA et l'Avis de Course.**

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course postérieure au briefing sera communiqué à la VHF sur le canal de course au plus tard 30 minutes avant le signal d'avertissement de la course, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par le Comité de Course par annonce à la VHF sur le **canal de course.**

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à la capitainerie du port de Camaret.
- 3.2 Le secrétariat de course est situé à Camaret avant le départ, ensuite à la maison du YCC.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal de course VHF qui sera donné au briefing (voir aussi paragraphe 19). Les concurrents doivent veiller ce canal VHF pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement et placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement. *[Applicable quand l'Autorité Organisatrice fournit de l'équipement, par exemple des balises ou des numéros d'étrave]*

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

Sans objet

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates et heures des courses : voir l'Avis de Course
- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé sur le bateau comité avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le règlement CCMA prévoit que la flotte peut être divisée en 2, les pavillons de classe seront :

- Flotte 1 = flamme numérique 1

- Flotte 2 = flamme numérique 2
Si les 2 flottes ont le même départ, les flammes correspondantes seront envoyées.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini dans l'Avis de Course.

9. LE PARCOURS

- 9.1 Le parcours est décrits dans l'avis de course disponible sur le site web du Yacht Club Classique section « sur l'eau ».
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course annoncera les changements éventuels à la VHF sur le canal de course, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont toutes les marques précisées dans le parcours.
- 9.4 **Pointage officiel à une marque GPS**
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en IC 9.3, ceci modifie la RCV 32. Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

Marque GPS	Latitude	Longitude	Range GPS
Bouée SN1, eaux saines	47° 00,077' N	2° 39,829' W	0,5

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont décrites dans l'**annexe parcours donné de l'avis de course rappelée ci-dessous**,

Marque	Information	Laisser / Contourner	Latitude	Longitude
Marque de Départ	Rade de Camaret, position approximative	Laisser bouée à bâbord, bateau comité à tribord	48° 17,1' N	4° 35,3' W
Tourelle La Plate	Raz de Sein	laisser à bâbord	48° 02,367' N	4° 45,576' W
Bouée Cap Caval	Cardinale W	laisser à bâbord	47° 46,428' N	4° 22,660' W
Marques GPS	Précisées au briefing	Range GPS		
Bouée Roche du Sud	Cardinale W	laisser à bâbord	46° 06.367' N	1° 15.218' W
Arrivée bouée Ouest Minimés	Cardinale W, rade de La Rochelle	Laisser bouée à bâbord, bateau comité à tribord	46° 08.012' N	1° 11.526' W

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont toutes les zones délimitées par des bouées cardinales, balises cardinales ou spéciales. Il est interdit de couper les lignes joignant 2 marques adjacentes.

- **Les ports de commerce et de pêche de La Pallice à partir des lignes joignant les extrémités des musoirs et jetées ;**
- **Plateau du Lavardin (La Rochelle) : zone délimitée par les lignes joignant la Tourelle du Lavardin, la Bouée Lavardin Est et la Bouée Lavardin Sud ;**

- **Toutes les filières et fermes d'aquaculture** : zone délimitée par les lignes joignant toutes les bouées périphériques aux installations ;
- La zone de construction du parc éolien du banc de Guérande délimité par les points suivants :

POINT	COORDONNÉES EN WGS 84 (Degrés Minutes Décimales)	
	LATITUDE	LONGITUDE
1	47° 12.40' N	002° 42.31' W
2	47° 13.19' N	002° 39.30' W
3	47° 11.05' N	002° 37.46' W
4	47° 10.44' N	002° 35.30' W
5	47° 11.38' N	002° 34.45' W
6	47° 10.34' N	002° 30.47' W
7	47° 08.99' N	002° 29.22' W
8	47° 08.25' N	002° 29.71' W
9	47° 06.86' N	002° 32.55' W
9'	47° 06.75' N	002° 33.50' W
10	47° 08.53' N	002° 42.85' W
11	47° 10.78' N	002° 41.86' W

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Le départ sera donné selon la procédure du règlement CCMA rappelée dans l'Avis de Course.
- 12.4 Lorsque les classes ont des départs différents, un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. L'ARRIVÉE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la **Bouée Ouest Minimales. Les concurrents doivent s'identifier à la VHF** sur le canal de course lorsqu'ils sont en vue de la ligne d'arrivée.
- 13.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit noter :
- son heure d'arrivée lorsqu'il relève la Bouée Ouest Minimales au 030° à une distance inférieure à 0.1 nm ;
 - sa position par rapport aux bateaux à proximité.

Il doit transmettre ces informations au comité de course à la VHF sur le canal de course et remettre au secrétariat de course une note rappelant ces données au plus tard 1h après son arrivée (ou dès que possible après son amarrage au port si il y a des contraintes d'accès au port).

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 s'applique (pénalité de deux tours).
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus entre le coucher et lever du soleil et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS LIMITES

- 16.1 La ligne d'arrivée sera fermée le **23 juillet 2022 à 18h00**.
- 16.2 Afin de pouvoir classer un maximum de bateaux, le comité de course pourra prendre comme temps d'arrivée les temps de passage à une des marques GPS listées dans l'annexe parcours. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un

bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 2h après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour, il doit être tenu compte d'une éventuelle contrainte de tirant d'eau pour l'accès au port.
- 17.2 **Un concurrent qui réclame doit le signaler au plus tôt après l'incident au comité de course et au bateau comité à l'arrivée par appel VHF** en donnant l'heure de l'incident, le nom du réclamant et le nom du réclamé.
- 17.3 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du YCC.
- 17.4 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury à Camaret. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand trois à cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- (c) Quand six courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. **Ceci modifie l'Avis de Course.**
- 18.4 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait en utilisant le coefficient Ftc de la JCH disponible le jour de la confirmation des inscriptions.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP] [NP] L'émargement sera fait par appel nominatif des concurrents à la VHF environ 20 minutes avant le 1^{er} signal de la première flotte. Les concurrent doivent répondre et déclarer le nombre de personnes à bord et tout changement par rapport à la liste d'équipage remise à l'inscription.
- Un concurrent qui ne répond pas à cet appel sera réputé absent du plan d'eau et classé **DNS** ;
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 **Le canal de course VHF est le 72.**
- 19.4 **Les concurrents doivent porter leur gilet de flottabilité et harnais de sécurité entre le coucher et le lever du soleil ou quand l'état de la mer ou du vent présentent un risque de chute à la mer.**

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le pavillon du club organisateur.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés *par le guidon du club organisateur*.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les détritrus doivent être gardés à bord et déposés au port dans les conteneur prévus à cet effet.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils sont amarrés dans le port

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit pendant toute l'épreuve..

28. PRIX

Des prix seront décernés selon les modalités de l'Avis de Course.

ARBITRES DESIGNÉS

Président-e du comité de course : Robert Lainé

Président-e du jury : Monique Bécognée

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des **marques GPS** précisées en **annexe PARCOURS** de l'Avis de course (ceci modifie la RCV 32).

- Les concurrents doivent noter sur le formulaire ci-dessous :
 - le temps GPS (hh:mm:ss) lorsqu'ils atteignent le **Range GPS spécifié** par rapport à la marque GPS,
 - leurs coordonnées GPS à ce moment,
 - la position des bateaux à proximité visuelle ou AIS.
 - le formulaire sera déposé au secrétariat de course (maison du YCC) dès leur arrivée à la Rochelle.
- Les concurrents doivent passer du côté requis de la marque et continuer le parcours.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, le pointage officiel a la marque retenue est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Épreuve : Coupe des 2 Phares				
Nom du bateau:			/ n° voile :	
Marque GPS	Date	Heure de passage	Longitude	Latitude
Arrivée :				
Concurrent devant :				
Concurrent derrière :				